

ILLATS INFOS



N° 3/2013
Flash spécial

B o u l a n g e r i e

Depuis fin avril, notre boulangerie est fermée.

Après nous avoir informés verbalement que le commerce était vendu et que début mai devait arriver un successeur, nous avons constaté qu'il n'en était rien et que les titulaires de ce commerce avaient décidé purement et simplement d'arrêter leur activité, tout en étant installés dans le logement d'habitation.

Les services de la Trésorerie ont mandaté un huissier de justice qui a procédé à la saisie de matériel et meubles des intéressés compte tenu des impayés de loyers dus à la commune (propriétaire du fournil) et au CCAS (propriétaire du logement d'habitation).

De plus, plusieurs voisins de la boulangerie se sont plaints récemment à la Mairie d'être envahis de rats; un arrêté de dératisation a été pris immédiatement et, en présence d'un huissier de justice, la société ECOLAB est intervenue à deux reprises.

Quelle fut notre surprise lorsque nous sommes rentrés dans le fournil : une odeur pestilentielle, du pain en vrac, des sacs de farine éventrés par les rats, des piles de cartons. Lors de la première intervention, au moins une trentaine de rats ont été piégés. La dératisation se poursuit actuellement avant une désinfection totale du local fournil.

Des actions sont en cours pour récupérer le fournil ainsi que le local d'habitation dans les meilleurs délais pour que notre boulangerie puisse être réouverte.

Nous tenions à vous informer le plus précisément possible de ce problème auquel nous sommes confrontés.

Factures assainissement collectif

A la suite de problèmes liés à des erreurs de facturation de la Lyonnaise des eaux, fermier de l'alimentation en eau potable qui facturait aussi l'assainissement collectif, il a été décidé que la SAUR, fermier de l'assainissement reprendrait à son compte la facturation de l'assainissement collectif.

Certains d'entre vous qui sont mensualisés ont été surpris de cette décision qui avait été annoncée précédemment dans le journal municipal. Il leur est conseillé de prendre l'attache de la Lyonnaise des Eaux et de la SAUR pour d'un côté diminuer la mensualisation (auprès de la Lyonnaise) et d'obtenir de la SAUR une mensualisation adaptée.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, soyez assuré (e) (s), **Madame, Monsieur**, de mes sentiments les plus dévoués.



MAIRIE D'ILLATS

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

8h30 - 12h et 13h30 - 18h

Mercredi 8h30 - 12h

Samedi 8h30 - 12h

(sauf juillet et août)

Coordonnées

✉ : 46, le Bourg Ouest

33720 ILLATS

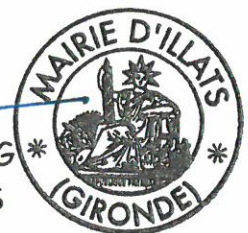
☎ : 05 56 62 53 14

☎ : 05 56 62 41 14

mairie-illats@wanadoo.fr

<http://illats.fr>


Philippe DUBOURG
Maire d'ILLATS



ILLATS INFOS est le journal communal édité par la Mairie d'ILLATS

Directeur de la Publication : Philippe DUBOURG

Dépôt légal : 30 août 2013

Imprimé par nos soins .